



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 13/12/16

Reçu en Préfecture le : 14/12/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 12 décembre 2016
D-2016/481

Aujourd'hui 12 décembre 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruptions de séance de 17h03 à 17h14 et de 19h40 à 20h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Mme Michèle DELAUNAY absente de 17h45 à 20h20; Mme Magali FRONZES absente de 18h05 à 21h13;
Mr Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 18h55; Mr Vincent FELTESSE présent jusqu'à 21h*

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Emmanuelle AJON

**Subvention versée à l'Association pour le Comité des
Oeuvres Sociales des Municipaux de Bordeaux. Avenant à
la Convention de partenariat 2015. Décision. Autorisation.**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le montant de la subvention accordée à l'Association pour le Comité des Œuvres Sociales des Municipaux de Bordeaux (ACOSMB) pour l'année 2016, a été arbitrée à 400 000 €.

Au moment de l'arbitrage, il avait été convenu qu'une avance de vingt mille euros (20 000 €) à valoir sur la subvention 2016, serait versée en décembre 2015.

Cette somme a été affectée au Budget 2015 , mais l'avenant à la convention 2015 fixant cette avance, n'a pas pu être présenté à votre Délibération le 14 décembre 2015.

Il convient donc de débloquer ce montant.

Compte tenu de l'intérêt des actions menées par l'ACOSMB pour le personnel municipal, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat permettant le déblocage des crédits correspondants, dont le projet est joint.

Budget 2015 - Chapitre 65 Nature - 6574 Fonction 020

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE L'ASSOCIATION DU COMITE DES ŒUVRES
SOCIALES DES MUNICIPAUX DE BORDEAUX
(A.C.O.S.M.B.)
ET LA VILLE DE BORDEAUX.**

Entre la Ville de Bordeaux, représentée par M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n° en date du et reçue à la Préfecture de la Gironde le ;

D'une part,

Et

L'Association du Comité des Œuvres Sociales des Municipaux et Retraités de la Ville de Bordeaux (A.C.O.S.M.B.), sise Cité Municipale 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux (33000) représentée par son Président, M. Didier Saule, autorisé par statuts,

D'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet d'une convention de partenariat qui définit les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant que l'A.C.O.S.M.B., dont les statuts ont été approuvés le 10 juillet 2003 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 15 juillet 2003, exerce une activité d'action sociale en faveur des personnels présentant un intérêt communal propre.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 – INCHANGE

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à abonder la subvention 2015 d'un montant de 20 000 € euros, afin de compléter l'ensemble des actions menées en faveur du personnel.

Article 3 – 10 INCHANGES

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association, Cité Municipale 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux (33000).

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

**Pour l'A.C.O.S.M.B.,
Le Président,**

**Pour le Mairie de la Ville de Bordeaux
Mr Nicolas FLORIAN
Adjoint au Maire**